



»

ÉCRIVONS ENSEMBLE NOTRE AVENIR

WWW.ECRIVONS.ANGERS.FR

angers.fr





CONSEILS

DES CITOYENS

DE QUARTIER

Des conseils de quartier et des conseils citoyens regroupés pour conforter leur mobilisation

- Simplifier la lisibilité de la participation institutionnelle dans les quartiers,
- Multiplier les formes et les sujets de mobilisation possibles pour les membres des conseils,
- Additionner les capacités de mobilisation pour développer la motivation,
- Conserver les prérogatives spécifiques des membres de chacun des deux types de conseil.



CONSEILS

DES CITOYENS

DE QUARTIER

Des canaux de candidatures élargis

- Via la plateforme www.ecrivons.angers.fr du 6 mars au 27 avril 2018,
- Par bulletins de candidature déposés dans les 8 urnes à disposition (Hôtel de Ville, Relais mairie des Hauts-de-Saint-Aubin, du Lac de Maine, de la Roseraie et de Monplaisir, à la mairie de quartier des Justices, au centre Jacques Tati et à la Cité des associations),
- 2000 Angevines et Angevins tirés au sort sur la liste électorale sous contrôle d'huissier (6 et 16 avril 2018),
- 30% des membres ayant effectué un premier mandat l'ont renouvelé pour assurer une continuité,
- Des maisons de quartier toujours membres de droit.



CONSEILS

DES CITOYENS

DE QUARTIER

Le projet de quartier : un cadre d'action prioritaire

- Une demande des membres des précédents conseils d'être mieux inscrits dans le partenariat de quartier,
- Un ancrage territorial privilégié pour leur mobilisation,
- Un programme de travail co-défini dès le début de ce nouveau mandat.



CONSEILS

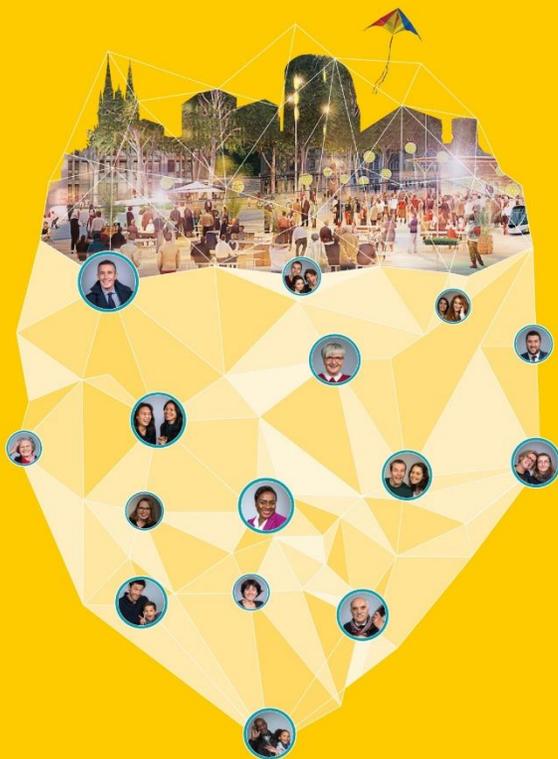
DES CITOYENS

DE QUARTIER

Un processus d'installation centré sur le travail collaboratif et garantissant l'autonomie

- Les membres qui renouvellent leur mandat sont les animateurs des réunions d'installation, ayant bénéficié d'une formation aux méthodes de facilitation de groupes.
- Des réunions d'installation de 3 heures :
 - Deux heures de travail autonome en petits groupes pour partager un « diagnostic de quartier »,
 - Une restitution en « plénière » en présence de l'adjointe ou adjoint de quartier qui écoute, réagit et échange pendant une heure.

ÉCRIVONS
ENSEMBLE
NOTRE AVENIR



BUDGET

PARTICIPATIF



CALENDRIER

Point sur le budget participatif

PHASE 1

Préparation
en interne

Jusqu'en janvier



PHASE 2

Accompagnement
et recevabilité
(appel à idées)

De février à avril



PHASE 4

Présentation
et vote

*De septembre à
octobre*

PHASE 5

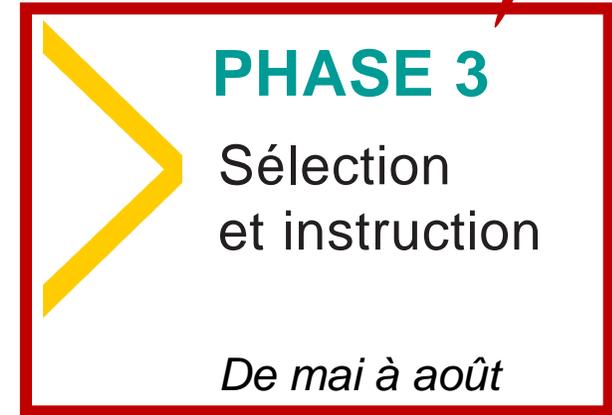
Validation
et mise en œuvre

À partir de novembre

PHASE 3

Sélection
et instruction

De mai à août





BUDGET

PARTICIPATIF

Point sur le budget participatif :

- 306 propositions déposées sur www.ecrivons.angers.fr
- Plus de 50 % des propositions recevables,
- Les propositions recevables sont actuellement en cours d’instruction de la faisabilité par les services municipaux, Les services rencontreront chaque porteur de projet.
- Les thématiques dominantes :
 - L’amélioration de l’espace public,
 - La végétalisation et les espaces verts
 - La culture, le sport et les loisirs
 - La protection de l’environnement,
 - La solidarité.



BUDGET

PARTICIPATIF

Phase 4 à venir : les modalités de vote

Les Angevins seront invités à voter pour choisir les projets réalisables qu'ils préfèrent du 4 au 22 octobre prochain:

- Sur la plateforme numérique « [écrivons.angers.fr](http://ecrivons.angers.fr) » ou dans des urnes disponibles dans plusieurs équipements de la Ville et lors d'évènements spécifiques (Rentrée des Solidarités, opération « Cité engagée »...),
- Chaque votant choisira 5 projets pour respecter l'équité,
- Les projets ayant recueilli le plus de voix à concurrence de 1 million d'euros seront désignés lauréats et validés par le Conseil Municipal de novembre 2018.